

GROUPIL ERS PRESQU'ILE D'AMBES

Réunion du 13 novembre 2007
Mairie de BASSENS

Objet de la réunion : Etude d' Evaluation du Risque Sanitaire sur la presqu'île d'Ambès. Plan de financement, maîtrise d'ouvrage, modalités d'appel d'offre.

M. TURON, Président du SPPPI et Maire de Bassens, ouvre la réunion.

M. FAUVRE, Secrétaire du SPPPI, Chef du Service Régional de l'Environnement Industriel, DRIRE Aquitaine :

Le 17 octobre 2007 le SPPPI a donné mandat au Groupil pour poursuivre les travaux sur l'ERS, moyennant un délai de 1 mois pour recueillir les remarques des membres de l'assemblée, après qu'ils aient pris connaissance du cahier des charges de l'ERS remis en séance.

Il n'y a pas eu de remarque dans le délai de 1 mois.

Il s'agit de définir le plus rapidement possible le maître d'ouvrage, le plan de financement et les modalités d'appel d'offre.

La DRIRE a budgété au titre de l'année 2008 la somme de 20000 € pour contribuer au financement de l'ERS. Elle propose soit une participation directe au financement de l'étude proprement dite, soit la prise en charge de la prestation complémentaire de AIRAQ à concurrence de ladite somme.

M. TURON : la CUB est susceptible d'accepter la maîtrise d'ouvrage. Pour le financement, une demande a été faite à la CUB en vue d'obtenir un accord de principe (étude ou/et acquisition de matériel). Il faut d'autre part adresser un courrier au Conseil Régional (CR) et au Conseil Général (CG) pour leur demander de participer.

M. PIERRE, Maire d'Ambès et Président de la commission risques technologiques et naturels au sein de la CUB, estime possible cette prise en charge de la maîtrise d'ouvrage.

M. TURON : lors de la réunion du Conseil d'administration du Port Autonome de Bordeaux (PAB), le Commissaire de l'Etat a indiqué qu'il n'est pas souhaitable de confier la maîtrise d'ouvrage au représentant des industriels (UIC), pour éviter les suspicions d'être à la fois juge et partie. Il s'agit d'une question de crédibilité vis à vis du public.

M. PIERRE : en tant que Président de la commission précitée, propose de provoquer une réunion Conseil Régional, Conseil Général, Communauté Urbaine de Bordeaux, pour discuter de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'ERS. Il présentera à cette occasion les documents BURGEAP (cahier des charges de l'ERS).

M. CAUSSE, de la DDASS, communiquera par mel à chaque membre du GROUPEIL lesdits documents. Il rappelle que la DDASS a financé l'étude préliminaire, réalisée par BURGEAP, à raison de 34000 €. En 2008 la DDASS n'aura pas la possibilité d'apporter une contribution complémentaire.

Pour la suite de l'ERS, la DDASS propose que la DRIRE prenne le pilotage du groupe de travail.

M. FAUVRE : il faut que le maître d'ouvrage travaille avec le groupe de pilotage, situation qui permettra de suivre l'étude et de répondre aux questions qui lui seront posées. Le groupe de travail peut être constitué par le GROUPEIL existant.

En résumé: La CUB paraît être le meilleur maître d'ouvrage possible. Le processus pour arriver à sa désignation risque d'être relativement lourd et elle doit satisfaire aux obligations des commandes publiques. La CUB peut-elle être bénéficiaire des contributions de différents partenaires (publics ou privés) pour assurer le financement ?

M. PIERRE : pour la CUB, le partenariat varié ne doit pas poser de problème. De toutes façons les juristes de la CUB examineront cette situation comme ils le font habituellement.

M. FAUVRE : il est nécessaire maintenant de faire une prévision budgétaire en vue de financer l'opération :

Dépense prévisibles (TTC)		Contributions possibles (TTC)	
ERS	120 000 €	Etat (MEDAD)	20 000 €
AIRAQ matériel	7 500 €	PAB (nécessité d'une délibération du Conseil d'administration) . Proposition d'une contribution comparable à celle de l'Etat ?	20 500 €
Etude	25 000 €		
		Industriels: 2 populations à discerner: - UIC - Autres (sur la base d'une contribution individuelle comprise entre 1000 € et 2000 €)	52 000 €
		Participation des collectivités locales (CR+GC+CUB)	60 000 €
TOTAL	152 500 €	TOTAL	152 500 €

M. PIERRE : il est nécessaire de fixer dès maintenant un calendrier.

M. FAUVRE : deux prestations sont à gérer : Airaq et ERS.

M. CAUSSE : attention à ne pas trop attendre car les données collectées dans le cadre de la pré-étude se situent, année de référence, en 2006 : tout délai d'attente éloigne de cette année de référence et les données risqueraient alors d'être trop anciennes.

M. TURON : Airaq devra fournir deux campagnes de mesures : une en hiver, l'autre en été, donc décalées de 6 mois. Il importe donc de commencer la première campagne dès cet hiver, sous peine de "perdre" 6 mois. Pour le financement il sera alors plus simple de traiter le volet " matériel" de Airaq plus rapidement et ainsi de commencer, sans attendre, le financement de l'étude. Est-ce que Airaq peut financer rapidement la partie matérielle, sans attendre les autres décisions ? Dans ce cas, son apport sera bien sûr décompté sur les contributions totales.

M. BOURQUIN, de AIRAQ : Airaq doit être très clair auprès de la CUB, du CG et du CR. Le financement de ses actions est totalement distinct des prestations déjà financées par les collectivités. Si Airaq s'engage dans l'acquisition des matériels nécessaires à l'ERS, il faut que le financement soit assuré.

M TURON : il faut que chacun raisonne en termes de trésorerie. Airaq a-t-il la trésorerie nécessaire? La question est à analyser par la CUB.

M. PIERRE : oui, il faut que les services juridiques examinent la situation.

M. TURON : évitons de superposer les difficultés et de perdre du temps à essayer de tout résoudre immédiatement car la campagne de mesures doit commencer cet hiver. La question est donc : pour que le matériel soit acquis et mis en place quelle est l'attente de Airaq ?

M. BOURQUIN : Il faut une commande officielle de la part du SPPPI avec une garantie de financement. Airaq ne peut pas engager des fonds et acquérir des matériels sans garanties.

M. FAUVRE : rappelle que le SPPPI n'a pas de personnalité morale, juridique ou financière. Il ne peut donc pas passer commande. Si les industriels pouvaient s'engager plus rapidement et prendre à leur charge la contribution pour Airaq, cela faciliterait l'action. Cette contribution serait alors prise en compte dans le montage du financement final, quand la CUB aura pris sa décision.

M. LEFEVRE, Directeur de SIAP, représentant des industriels : le collectif des industriels ne va pas pouvoir passer commande.

M. FAUVRE : Il faudrait que l'UIC passe commande à Airaq et laisse le solde à payer aux autres industriels (hors UIC).

M. LEFEVRE : ne serait-il pas possible que l'Etat (la DRIRE) s'engage et passe commande , à hauteur de sa contribution de 20 000 € ?

M. FAUVRE : Il apparaît alors une autre difficulté : l'Etat ne peut s'engager que sur un budget 2008 et ne peut donc passer commande maintenant.

M. TURON : Il est possible de faire un courrier à en-tête du SPPPI passant commande. Cette commande sera confirmée en début 2008 et sera financée sur un budget 2008.

M. BOURQUIN : Airaq n'a pas vocation à financer de telles opérations.

M. TURON : on risque alors de perdre 6 mois.

M. FAUVRE : l'Etat propose de prendre en charge la commande ferme du matériel à Airaq, avec paiement en 2008. Cette commande peut être assortie d'un courrier d'engagement de principe sur la démarche, que l'on fera au besoin valider par le Préfet.

M. TURON : estime que le dossier a bien avancé et que les participations se confirment.

M. FAUVRE : chacun doit aussi confirmer le calendrier de sa participation.

M. LEFEVRE : une ou plusieurs conventions seront à passer entre les industriels et la CUB pour permettre la collecte des contributions. Dans ces conditions quelles formes doivent revêtir les commandes et les factures ?

M. FAUVRE : on ne doit pas attendre la signature formelle de ces conventions pour se prononcer sur la viabilité du plan de financement.

M. TURON : la réunion des trois collectivités devra entériner le besoin de Airaq et le montage financier qui sera proposé par courrier.

M. BOURQUIN : lors de cette réunion il devra être indiqué que le plan de financement proposé se substitue à celui qui avait été indiqué dans un premier courrier adressé aux collectivités par Airaq.

M. DEVIERS (DDASS) : Il n'a pas utile de prévoir 26 conventions (une par industriel) mais une seule entre le représentant des industriels et la CUB.

M. LEFEVRE : l'UIC peut assurer cette représentation des entreprises (au titre financier uniquement).

M. DEVIERS : la liste des industriels est officiellement arrêtée. Elle figure en annexe 1 de la pré-étude.

M. LEFEVRE : tous les industriels ont-ils connaissance de cette liste ?

M. FAUVRE : la pré-étude a été diffusée lors de l'Assemblée Générale du SPPPI. Elle a arrêté la liste des industries concernées (qui ne sera pas modifiée, sauf nécessité apparaissant lors de l'étude).

Cette liste doit servir à la mobilisation des entreprises.

Il faut compter sur les représentants des différents collèges du SPPPI pour assurer la diffusion du document aux membres qu'ils représentent.

Ainsi, le représentant des industriels doit-il diffuser et au besoin commenter la diffusion auprès des entreprises. De même M. TURON et M. PIERRE assurent la diffusion auprès des collectivités locales et M. LESBATS le fait auprès des associations et de leurs adhérents..

M. DEVIERS : cette pré-étude peut être diffusée par mel.

M. LEFEVRE : il serait utile d'accompagner cette diffusion d'un courrier "officiel" du SPPPI.

M. FAUVRE : le secrétariat du SPPPI se charge de la diffusion mais il compte sur le relais assuré par le représentant des industriels au SPPPI pour faire l'accompagnement et donner les explications en cas de nécessité.

M. FAUVRE : la DRIRE assure le secrétariat du Groupe de travail (GROUPE) au même titre qu'elle assure celui du SPPPI. La DRIRE pilotera le groupe de travail en partenariat avec le maître d'ouvrage.

M. TURON : ce partenariat sera précisé dans la convention.

M. TURON remercie les participants et lève la séance.